

Crise sanitaire covid19, confinement, télétravail, RPS et énième coup de massue sur le droit du travail

M
a
r
s
-
2
0
2
0

Drôle de guerre

Situation exceptionnelle dans le monde, en France et évidemment aussi dans nos Missions Locales.

Nous vivons tous une période trouble sur le plan personnel comme collectif. Le gouvernement Macron est à la dérive et les salarié-e-s prennent les rames pour garder le cap d'un service public, d'un service au public qui honore notre humanité. Du chirurgien à la caissière et au livreur ubérisé, toutes et tous ont à coeur d'être utile pour tous. Mais à quel prix ? Ces 3 professions comptent déjà leurs morts. Dans les statuts de la CGT il est écrit "qu'elle agit pour une société démocratique, libérée de l'exploitation capitaliste et des autres formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations de toutes sortes, le racisme la xénophobie et toutes les exclusions."

Cette crise révèle tout le sens de notre engagement : [Les riches à la maison, les pauvres envoyés au front ? Le sentiment d'injustice monte chez les non-confinés](#)

Saccage du code de travail

Plutôt que de faire payer ceux qui profitent en permanence du système, Macron et consort s'attaquent aux droit fondamentaux des salarié-e-s : [République bafouée : la loi d'urgence sanitaire doit d'abord passer par la santé et la sécurité au travail des salarié-e-s !](#)

Dans nos ML bretonnes :

Adaptation en urgence de l'accompagnement à distance des jeunes par le recours massif au télétravail. On s'adapte toutes et tous, on fait de notre mieux. Pas pour la CPO, mais pour notre public. Néanmoins il faut rester vigilant car le télétravail n'est pas sans risque en temps normal, et d'autant plus en ce moment : [Télétravail : Guide d'aide à l'évaluation des risques et à la recherche de mesures de prévention associées](#)

Les élu-e-s CSE CGT en première ligne

La CGT Missions Locales de Bretagne et la Fédération des organismes sociaux informent quotidiennement vos élu-e-s CGT pour faire respecter vos droits et répondre à vos questions. Les élu-e-s CSE CGT ne comptent pas leur temps pour informer, alerter et recadrer les directions qui auraient la tentation, volontairement ou non, d'abuser de la situation pour rogner vos droits. Plus que tout autres, les élu-e-s CSE ont des devoirs et des droits : [Quel rôle pour le CSE en période de crise sanitaire ?](#) Vous pouvez compter sur vos élu-e-s CGT !

Consultez nos sites internet pour être au courant.

Contactez-nous dès que besoin.